

Mauguio, le 5 novembre 2019

**Objet : Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand-âge
2020-2024**

Madame la Ministre,

Le 29 octobre dernier, Myriam EL KHOMRI vous a remis un rapport relatif à l'attractivité des métiers du grand âge. Il s'agit d'un sujet majeur puisque, comme vous le savez, la France comptera 300 000 personnes en perte d'autonomie de plus en 2030, ce qui nécessite des mesures d'anticipation fortes et adaptées.

A la lecture de ce texte, nous avons été particulièrement surpris et même choqués à la fois par certaines lacunes manifestes mais aussi par des orientations particulièrement inquiétantes. Sur les 135 pages consacrées à cette problématique primordiale, les infirmières, comme bien d'autres professionnels de la santé, sont quasiment oubliées.

Comment relever le défi du vieillissement sans que les infirmières libérales qui jouent un rôle fondamental dans la prise en charge du grand âge représentant 80 à 90% de leur patientèle, ne soient pleinement reconnues et investies ? Hormis quelques lignes dans la mesure 49 relative à la pratique avancée en gériatrie, aucun élément concret n'est développé.

Le choix de la mission visant à centrer ses travaux sur les professions d'aide-soignant et d'accompagnant à domicile n'est ni pertinent, ni cohérent, ni sérieux sur un sujet qui mérite avant tout une approche holistique.

Aussi, certaines des propositions, forcément sectorielles, partielles et partiales, sont-elles néfastes et manquent de pertinence.

La mesure 47 vise à cet égard à expérimenter dans le cadre de l'article 51 de la LFSS 2018 la mise en place pour les aides-soignants d'une activité libérale dans les zones sous-denses. Cette proposition entérinerait inéluctablement la disparition à terme de la profession infirmière.

De la même manière, la suppression du concours d'aide-soignant et donc de toute sélection aurait des conséquences que chacun peut imaginer. Quiconque pourrait alors accéder à ce métier et par conséquent, la qualité des soins se dégraderait et subséquemment, la santé des patients serait en danger.

La mesure 46 qui vise à reconnaître les glissements de tâches et les sécuriser dans le cadre de protocoles nationaux habilitant les aides-soignants et les accompagnants à les pratiquer est, elle également, aussi inadmissible que dangereuse. Chaque acte est réalisé dans le cadre de compétences spécifiques tendant à sécuriser de façon optimale la prise en charge. Chaque patient, quel qu'il soit, âgé ou non, mérite un professionnel hautement qualifié. Le nivellement par le bas, dans la santé comme dans tout autre domaine, n'est pas une ligne durablement tenable. Confier les actes infirmiers à des personnes qui n'en ont pas les compétences consiste à porter une atteinte à la profession infirmière et même nier l'essence de notre métier.

Les propositions de ce plan s'additionnent à des mesures particulièrement défavorables à la profession infirmière. En effet, les pharmaciens peuvent désormais assurer les vaccinations antigrippales, les aides-soignants pourraient effectuer 27 actes infirmiers, nos cotisations retraite devraient doubler. Quel est notre avenir ? Quelle sera l'attractivité de notre profession à moyen terme ? Dans le contexte anxigène et délétère sous-tendu par l'ensemble de ces orientations, les réponses vont malheureusement de soi.

Vous souhaitez que la nouvelle approche du virage ambulatoire puisse permettre à un nombre croissant de nos concitoyens d'être accompagnés à domicile. Cet objectif louable ne pourra aucune être atteint sans que nous soyons pleinement associés, mobilisés et valorisés. Je me permets de vous rappeler que 120 000 infirmières libérales prennent quotidiennement en charge 1 million de patients dans notre pays. Il convient d'ajouter la famille, les proches et les divers aidants qu'elles rencontrent quotidiennement. Nous participons donc de manière essentielle au fonctionnement de notre système de santé et sommes factuellement les principaux acteurs sanitaires de proximité à l'instar des maires le sont dans la gestion publique.

Au-delà de notre profession, nous sommes particulièrement inquiets quant à l'avenir des soins à domicile comme en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les considérations financières priment la qualité des soins induisant une médecine low cost. Selon les termes de votre discours à l'occasion de la remise du rapport qui nous intéresse, il convient de « faire sauter les verrous » et de s'inscrire dans le « sens de l'Histoire ». Chacun est conscient de la nécessité de procéder à des réformes, d'organiser des évolutions, mais personne ne doit perdre de vue l'intérêt supérieur du patient.

Nous vous demandons, Madame la Ministre, d'entendre la profonde déception et la colère, pour l'instant sourde, des infirmières libérales face aux mesures successives qui obèrent notre avenir. Nous sollicitons votre bienveillante écoute afin que la trajectoire d'une santé à bas coût ne soit pas le sens de l'Histoire et que l'avenir des professionnels de santé et conséquemment la prise en charge des patients, soient assurés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Ghislaine SICRE

Présidente de Convergence Infirmière



Madame Agnès BUZYN

Ministre des Solidarités et de la Santé

14, avenue Duquesne

75350 PARIS 07 SP